

# Procès Verbal de l'Assemblée générale extraordinaire

Amicale des élèves de l'Ecole Normale Supérieure Paris-Saclay

26 novembre 2025

Date : 26 novembre 2025

Lieu : Amphithéâtre Hodgkin

Format : Hybride

Début : 20h13

Fin : 22h44

**Président de séance :** Pierre Palau

**Secrétaire de séance :** Louane Müntz

**Nombre d'adhérent·e·s présent·e·s :** 152 + 41 procurations

*Le nombre de participant·e·s a varié selon les sorties et les départs durant la séance.*

**Quorum requis :** 78

*L'Assemblée générale a été organisée en hybride pour permettre aux adhérent·e·s ne pouvant se déplacer d'y assister. Une visioconférence via la plateforme Galène a été mise en place. Les votes ont été effectués à main levée et à bulletin secret via Belenios.*

## Table des matières

|          |                                                                                                                                                 |          |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>1</b> | <b>Introduction : explication de l'Assemblée, de son déroulé et du système de vote</b>                                                          | <b>2</b> |
| <b>2</b> | <b>Proposition de changement des Statuts par les GC anti-VSS :</b>                                                                              | <b>2</b> |
| 2.1      | Présentation de la modification : . . . . .                                                                                                     | 2        |
| 2.2      | Vote sur l'adoption ou non de cette modification : . . . . .                                                                                    | 2        |
| <b>3</b> | <b>Proposition de modification relative aux modalités de vote des adhérent·e·s journalier·e·s :</b>                                             | <b>3</b> |
| 3.1      | Présentation de la modification : . . . . .                                                                                                     | 3        |
| 3.2      | Vote sur l'adoption ou non de cette modification : . . . . .                                                                                    | 3        |
| <b>4</b> | <b>Lecture d'une lettre commune aux signataires et au bureau, suivie d'une analyse critique du fonctionnement actuel du bureau de l'Amicale</b> | <b>3</b> |
| <b>5</b> | <b>Vote sur la dissolution du bureau :</b>                                                                                                      | <b>4</b> |
| <b>6</b> | <b>Votes sur l'exclusion de certains membres du bureau :</b>                                                                                    | <b>4</b> |
| <b>7</b> | <b>Réflexion sur une commission de travail à propos du schéma décisionnel et de la communication entre BDE et adhérent·e·s :</b>                | <b>5</b> |
| 7.1      | Discussion : . . . . .                                                                                                                          | 5        |
| 7.2      | Vote de soutien : . . . . .                                                                                                                     | 6        |

**La séance a été ouverte à 20h13.**

## **1 Introduction : explication de l'Assemblée, de son déroulé et du système de vote**

Tout d'abord, les raisons de la convocation de l'Assemblée générale extraordinaire (AGE) ont été expliquées. Le 27 octobre, la présidence du BDE a reçu une demande d'organisation d'AGE, celle-ci devant se tenir dans un délai de trente jours, conformément aux statuts. Il a été précisé qu'en temps normal, la présidence du BDE assure celle de l'AGE. Cependant, en raison des critiques adressées au fonctionnement du bureau, il a été jugé préférable de confier cette présidence à une personne extérieure afin de garantir l'impartialité des échanges.

Le déroulé de l'Assemblée, les modalités de vote et les règles de débat ont ensuite été rappelés. Il a été souligné qu'il était nécessaire de ne pas confondre les personnes et leurs idées, de s'abstenir de toute attaque personnelle, de respecter la prise de parole et de permettre à chacun·e de s'exprimer sereinement. De plus, l'AGE ne représentant ni un spectacle ni un divertissement, les huées et comportements irrespectueux ne sauraient y avoir leur place. Elle n'est pas non plus une instance judiciaire, les échanges doivent donc porter sur le fonctionnement de l'association et non sur des mises en cause individuelles.

Une intervention a par la suite eu lieu au sujet de la santé mentale, en particulier pour les personnes investies dans l'associatif. La définition de la santé mentale a été abordée, ainsi que le fait que d'importantes responsabilités et des conflits influent sur la santé mentale des personnes engagées dans l'associatif. L'accompagnement psychologique via des unités comme UNISONJE ou les urgences psychologiques ne doit pas hésiter à être sollicité lorsqu'il est nécessaire.

## **2 Proposition de changement des Statuts par les GC anti-VSS :**

### **2.1 Présentation de la modification :**

La proposition de modification des Statuts concerne l'article 7.2.4, relatif à la radiation. L'article actuel a été rappelé et la nouvelle version rédigée par les GC anti-VSS a par la suite été présentée. Celle-ci ajoute aux motifs possibles de radiation le fait que "le cumul de deux sanctions temporaires, telles que définies à l'article 3 du Règlement intérieur, peut être regardé comme un motif grave par le bureau en cas de manquement supplémentaire du·de la même adhérent·e à une obligation prévue par les Statuts ou par les documents qui les complètent (règlement intérieur, chartes)".

Aucune question sur cette proposition n'a été posée par l'assemblée et un vote au sujet de son adoption a par la suite eu lieu à bulletin secret, car demandé.

### **2.2 Vote sur l'adoption ou non de cette modification :**

**Résultat :**

- **Nombre de bulletins exprimés :** 140
- **Pour :** 126
- **Contre :** 7
- **Abstention :** 7

La modification est donc adoptée par la majorité des adhérent·e·s votant·e·s.

### **3 Proposition de modification relative aux modalités de vote des adhérent·e·s journalier·e·s :**

#### **3.1 Présentation de la modification :**

Le but de cette modification est de clarifier le statut des adhérent·e·s journalier·e·s qui pouvaient jusqu'à lors payer dix euros et bénéficier de l'ensemble des droits des adhérent·e·s du BDE, pendant une journée. Le bureau souhaitant abaisser le prix de cette adhésion à un euro a donc voulu préciser que les adhérent·e·s journalier·e·s n'avaient pas le droit de vote en Assemblée générale et ainsi modifié l'article 9.1 des Statuts.

La version actuelle et la formulation proposée par le bureau de l'article 9.1, relatif à la composition d'une Assemblée générale, ont été présentées. Cette nouvelle formulation indique que "seul·e·s les adhérent·e·s non extérieur·e·s et non journalier·e·s possèdent chacun·e une voix délibérative" lors d'une Assemblée générale.

#### **3.2 Vote sur l'adoption ou non de cette modification :**

Un vote, à main levée, a alors eu lieu au sujet de l'adoption de cette modification et celle-ci a été adoptée à la quasi unanimité des personnes présentes (soit environ 170 participant·e·s).

### **4 Lecture d'une lettre commune aux signataires et au bureau, suivie d'une analyse critique du fonctionnement actuel du bureau de l'Amicale**

Durant la séance, le président a lu une lettre commune aux signataires et au bureau (en annexe), revenant sur les différentes raisons ayant conduit à l'organisation de l'Assemblée générale. Cette lettre a notamment abordé les événements survenus lors du week-end d'intégration (WEI), les désaccords relatifs aux méthodes de décision du bureau, l'influence de ces situations sur la santé mentale des GC-WEI ainsi que les interrogations apparues quant à la légitimité de certain·e·s membres du bureau et, plus largement, quant à la gestion de la confidentialité au sein de celui-ci.

Cette lecture a été suivie d'une analyse critique du fonctionnement actuel du bureau de l'Amicale et d'un échange général. La majorité des interventions a porté sur les événements du WEI et sur la manière dont ils ont été traités par le bureau.

La première question a concerné les insultes proférées à l'encontre des GC-WEI et la raison pour laquelle ces faits n'avaient toujours pas été traités par le bureau. Il a été répondu que ce dernier n'avait pas encore eu le temps de s'en charger mais que ce sujet n'avait pas été délaissé.

Certains adhérent·e·s ont par la suite soulevé qu'il n'était pas forcément optimal que des membres du BDE, et plus précisément du bureau, occupent des responsabilités dans les bus, car cela a, par exemple, suscité des soupçons de conflits d'intérêts dans l'attribution des subventions. Il a été répondu que la décision du bureau avait été de distribuer la même somme par personne à tous les bus. Les adhérent·e·s concerné·e·s ont souligné que leurs critiques portaient davantage sur la verticalité du processus, l'organisation financière n'ayant pas été négociée avec les GC-WEI, plutôt que sur le montant précis des subventions.

Des membres de l'assemblée ont également questionné les raisons de l'absence d'exclusion du WEI des personnes étant sorties du camping durant l'événement. Des membres du bureau ont

affirmé qu'il s'agissait d'un choix fondé sur des considérations techniques et sur l'estimation que ce n'était pas la décision appropriée et non pas sur son éventuelle influence sur la vie étudiante.

Pendant le débat, il a été souligné que les participant·e·s au WEI sont des adhérent·e·s du BDE et que, pour que les GC-WEI disposent d'un pouvoir décisionnel renforcé, il faudrait envisager la création d'une association indépendante dédiée au WEI. Actuellement, c'est la présidence du BDE qui détient le pouvoir de décision finale lors de cet événement.

## 5 Vote sur la dissolution du bureau :

Avant le vote relatif à la dissolution du bureau, les enjeux de celui-ci ont été rappelés. En cas de dissolution, des administrateur·rice·s provisoires sont nommé·e·s pour assurer la continuité de la vie associative jusqu'à l'organisation de nouvelles élections. Les candidat·e·s à cette fonction se présentent durant l'AGE, afin que l'assemblée puisse les élire.

De plus, il a été annoncé qu'après discussion, huit membres du bureau souhaitaient démissionner si l'une des personnes visée par les critiques était exclue. Ces membres ont expliqué avoir déjà voté en faveur du maintien de ces personnes au sein du bureau et ne pas se sentir en mesure de poursuivre la vie associative si elles étaient exclues et donc que leur décision ne recevait pas le soutien de la majorité des adhérent·e·s.

Il a par la suite été relevé qu'en cas de démission de plus de la moitié du bureau, ce dernier serait automatiquement dissout. La nomination d'administrateur·rice·s provisoires et la réalisation de nouvelles élections seraient donc nécessaires.

Le vote concernant la dissolution du bureau a eu lieu à bulletin secret.

### Résultat :

- **Nombre de bulletins exprimés** : 178
- **Pour** : 47
- **Contre** : 119
- **Abstention** : 12

La dissolution du bureau n'ayant pas été adoptée, des votes d'exclusion individuelle du bureau, concernant trois membres, se sont alors déroulés.

## 6 Votes sur l'exclusion de certains membres du bureau :

Les membres concerné·e·s ont présenté leurs excuses aux GC-WEI, aux autres membres du bureau, aux adhérent·e·s et plus largement à toutes les personnes investies dans l'associatif. Ces personnes ont ensuite exprimé leur volonté de conserver leur rôle, soulignant le temps qu'elles y consacrent, pour continuer à mener des projets jusqu'à la fin du mandat et accompagner les étudiant·e·s de première année dans la passation.

Certain·e·s adhérent·e·s ont questionné la pertinence de procéder à ces votes si le résultat en cas d'exclusion est le même que celui en cas de dissolution. Les membres concerné·e·s ont répondu que les raisons pour lesquelles ces votes avaient lieu étaient différentes, par conséquent, ils demeuraient différents.

Des votes à bulletin secret ont été effectués concernant l'exclusion de chacune des trois personnes. L'objectif n'étant pas de juger les personnes elles-mêmes, mais d'évaluer la légitimité de leur maintien dans leurs rôles respectifs.

Un premier vote a eu lieu concernant l'exclusion de Marine Bastida, trésorière générale du BDE :

**Résultat :**

- **Nombre de bulletins exprimés : 174**
- **Pour : 50**
- **Contre : 102**
- **Abstention : 22**

N'ayant pas récolté la majorité des voix exprimées, cette exclusion n'est pas adoptée.

Un second vote a eu lieu concernant l'exclusion de Claire Goumault, trésorière partenariats :

**Résultat :**

- **Nombre de bulletins exprimés : 174**
- **Pour : 51**
- **Contre : 102**
- **Abstention : 21**

N'ayant pas récolté la majorité des voix exprimées, cette exclusion n'est pas adoptée.

Un troisième vote a eu lieu concernant l'exclusion d'Armel Kerzreho, vice-président du BDE :

**Résultat :**

- **Nombre de bulletins exprimés : 174**
- **Pour : 54**
- **Contre : 103**
- **Abstention : 17**

N'ayant pas récolté la majorité des voix exprimées, cette exclusion n'est pas adoptée.

## **7 Réflexion sur une commission de travail à propos du schéma décisionnel et de la communication entre BDE et adhérent·e·s :**

### **7.1 Discussion :**

Le but de cette commission est de questionner le fonctionnement du bureau de l'Amicale ainsi que de réfléchir à comment aboutir à une plus grande transparence dans les relations entre le bureau BDE et l'ensemble des adhérent·e·s.

Elle sera ouverte à tous les adhérent·e·s souhaitant être présent·e·s et participer, notamment les étudiant·e·s de première année afin d'assurer une meilleure continuité des échanges. Elle pourra comparer le modèle actuel de fonctionnement de l'Amicale avec ceux des BDE d'autres écoles et proposer, le cas échéant, d'autres modèles organisationnels au futur mandat. Durant la discussion, plusieurs interrogations ont été soulevées sur la charge de travail que pourrait représenter cette commission, ainsi que sur la capacité des personnes actuellement investies dans la vie associative de s'y consacrer.

Celle-ci ne sera pas organisée directement après l'AGE et aucun résultat ne sera attendu avant la passation, afin de laisser à ses membres le temps de se remettre de cette assemblée.

Il a finalement été conclu que les modalités d'organisation de la commission seront mises en place par les membres de ladite commission, qui sera indépendante de toutes les associations de l'école.

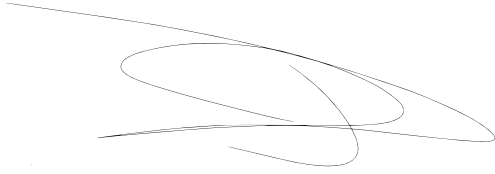
## **7.2 Vote de soutien :**

Un vote à main levée a eu lieu afin de confirmer ou non le soutien de l'assemblée à la création de cette commission. Toutefois, la présidence avait préalablement annoncé qu'elle serait mise en place quel que soit le résultat de ce vote.

Cette commission a reçu le soutien de la quasi-unanimité des personnes encore présentes, soit environ soixante participant·e·s. Bien que le quorum ne soit pas atteint, cela n'affecte pas la validité du vote puisqu'il s'agit d'un vote de soutien et non décisionnel.

**Le président a clôturé la séance à 22h44.**

Président de séance : Pierre Palau :

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Secrétaire de séance : Louane Müntz :

A handwritten signature in black ink, featuring a cursive 'L' followed by 'untz' and a final flourish.